

## Audience chez le Directeur Général du vendredi 26 juin 2015 :

### le pire est toujours à venir

Le 26 juin 2015, le Directeur Général recevait, à sa demande, les représentants des quatre organisations syndicales représentées au CTR de la DGFIP. Cette audience faisait suite à la réunion des numéros 1 locaux qui s'était tenue la veille. M. Parent, Directeur Général, était entouré de M. Mazauric, Directeur Général adjoint et de Mme Gontard, Chef de Service.

Dans son propos sur la Révision Générale des Missions de l'État (RGME), le Directeur Général a tenu à souligner que la DGFIP gardait sans surprise ses missions, mais qu'il fallait mener plusieurs réflexions internes, car on ne pouvait pas « rester les bras ballants en espérant qu'une quelconque manne nous tombe dessus. Il faut faire du mieux possible dans un contexte contraint ».

C'est pourquoi il a décidé d'ouvrir un cycle de concertation avec les Organisations Syndicales représentatives, mais également avec celles qui ne le sont pas.

Cette concertation sera ouverte sans tabou autour de têtes de chapitre, d'inégale importance, selon ses dires.

#### Florilège des propositions du Directeur Général

1. Alléger les charges : à l'instar de PATRIM et des plans cadastraux, la DGFIP réfléchit aux modalités selon lesquelles les notaires pourraient accéder aux fichiers des renseignements sommaires urgents (RSU).
2. Revoir les évaluations domaniales = il faut revisiter les textes et les pratiques de l'évaluation domaniale.
3. Réduire, voire supprimer, le numéraire : Il se réjouit de l'abaissement du seuil de paiement en numéraire à 300 euros. Il faut faire en sorte que, à terme, le numéraire disparaisse de nos structures.
4. Développer l'e-formation = duo gagnant : économies budgétaires et facilités pour les agents.
5. Revoir les interventions sur la « redevance TV » parce que le rendement est faible, le maillage territorial est incohérent et où est l'intérêt d'aller « tirer la sonnette au 21ème siècle » ?
6. Fournir plus rapidement les avis de non-imposition.
7. Capitaliser sur les savoir faire : par exemple les MEEF et la problématique de l'international (on ne peut plus se passer d'échanges informatiques avec des dizaines de pays = on réfléchit à l'international).

#### D'autres réflexions concerneront les structures et le réseau :

- La CDC : la DGFIP voudrait un partenariat accru avec la CDC, sans autres précisions pour l'instant !
- La problématique d'atteindre la masse critique sur un certain nombre de sujets.
- La création d'un ou deux pôles judiciaires (à l'instar des 31 créées sur le contentieux administratif d'assiette)
- Le Contrôle Fiscal : il faut revoir un certain nombre de choses, afin d'être en progrès constant. Par exemple : rattachement fonctionnel des BCR aux DIRCOFI. Réflexions sur la programmation/expertises/requêtage = expérimenter des pôles de programmation en DIRCOFI.
- La pénalisation = expérimenter des pôles interrégionaux sur les poursuites pénales.
- Le dialogue DIRCOFI/Petites directions = envisager le pilotage des petites brigades par les DIRCOFI.
- Le recouvrement des DIRCOFI = le recouvrement devrait être concentré dans les PRS des villes sièges des DIRCOFI.
- L'extension des PNSR : pourquoi ne pas en créer d'autres ?
- Les compétences croisées entre petites directions, sans que la dimension départementale ne soit remise en cause. Exemple : un IP d'une direction A va auditer dans une direction B.

- Les postes comptables : En dehors des évolutions dues à la réforme régionale, dans les zones non impactées par un changement de périmètre régional, ne pourrait-on pas faire des rapprochements de gros postes pour les rapprocher de ceux gérant un gros EPCI de la ville centre.
- Les Recettes des Finances.

**Mais les agents de la DGFIP ne seront pas oubliés et certaines pistes sont déjà annoncées :**

- - Catégorie C : les concours à affectation régionale pourraient être une sorte de contrat permettant une stabilité sur ce 1er poste.
- - Catégorie B : Il faudrait qu'ils puissent rester un certain temps dans le métier pour lequel ils ont été formés de manière à rentabiliser la formation dispensée.
- - Les RAN : Il faudra faire le bilan des RAN car elles n'ont pas été faites très scientifiquement. D'un département à l'autre, il y a des situations très hétérogènes.
- - Les mutations : équilibre à trouver sur la possibilité de bouger mais éviter d'avoir un turn-over rendant difficile l'arrivée de nouveaux collaborateurs.
- - Prime d'Intéressement Collectif : il faut rediscuter de l'avenir.
- - Les cadres : c'est un sujet très important car il existe des antagonismes entre eux. Le Directeur Général veut décloisonner l'accès aux grades divers et donner des chances aux talents.
- - Les règles de gestion actuelles : Le Directeur Général pense qu'il est légitime de donner un peu de souplesse en cas de restructurations pour trouver des places en local à des cadres qui sont déjà là. Il faudra modifier certaines pratiques pour résoudre un certain nombre de difficultés.
- - La formation dans les écoles : la réflexion n'est pas encore mûre, mais il faut réfléchir sur les formations.
- - Le télétravail : il faut lancer quelques expérimentations (NB : un GT est prévu le 3 juillet sur ce thème).

## Commentaires FO-DGFIP

Rappelant dans son intervention son opposition à la Retenue à la Source (RAS), et malgré le ton badin des propos, la **délégation FO-DGFIP** a noté que le Directeur Général ne faisait qu'une déclinaison pure et simple de la démarche stratégique.

Seule Organisation Syndicale à intervenir sur le sujet, la délégation a souligné que tout s'inscrivait pleinement dans cette démarche que ce soit les maisons de service au public, déjà lancées au niveau local, ou sur le maillage territorial.

Même réaction sur la suppression du numéraire dans les postes, puisque cela signera l'arrêt de mort des postes - quid des populations fragiles et de l'utilité sociale du réseau ?

En outre la méthode permanente d'avancer masquer lors des restructurations aboutit à des effets pervers : exemple Balbigny (Loire) où le Maire a été informé par courrier.

Sur les règles de gestion, **FO-DGFIP** a rappelé au Directeur Général que cela s'entrechoquait désormais avec PPCR (acronyme qu'il ignorait manifestement) et que c'est bien par paresse intellectuelle de l'Administration, lors de la fusion, qu'il n'avait pas été possible de créer des règles nouvelles.

En réponse, sans aborder au fonds tous les sujets, le Directeur Général a surtout précisé que le gouvernement s'était donné un mandat politique sur la RAS. Ce qu'on entend dans la presse ce sont des âneries (ex : suppression de 20 000 emplois). Dans ce dossier, la DGFIP devra présenter un projet documenté expliquant avantages et inconvénients.

Il s'agit donc de faire un vrai livre blanc. La DGFIP sera au cœur de ce processus RAS.

Dernier point concernant l'appel des listes complémentaires de B, la DGFIP était toujours en discussion avec le CBCM, sachant que ce qui serait fait en plus pour le B viendrait en déduction du C.

 <p><b>BULLETIN D'ADHESION</b></p> <p>SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu</p>	NOM : _____	PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____	ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)	
Fait à _____		le _____ (signature)